



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 290
(Privé)

Loi modifiant la Charte de la Ville de Beauport

Présentation

Présenté par
M. Jean-Guy St-Roch
Député de Drummond



Éditeur officiel du Québec
1989

Projet de loi 290

(Privé)

Loi modifiant la Charte de la Ville de Beauport

ATTENDU QUE la Ville de Beauport a intérêt à ce que sa Charte, édictée par l'article 1 du chapitre 91 des lois de 1975, soit modifiée;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

- 1.** L'article 25 de la Charte de la Ville de Beauport, édicté par l'article 1 du chapitre 91 des lois de 1975, est abrogé.
- 2.** La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.